



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 13 avril 2010

RESULTATS CAP MOBILITE INFIRMIER(E)S DU 13 AVRIL 2010

ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de la parution définitive des nouvelles affectations par l'Administration Centrale !

Ont siégé : Véronique DOUDET (Tél prof : 02 32 08 30 90) – Yann NATU (Tél prof : 02 31 72 67 65)

DECLARATION LIMINAIRE DES DELEGUE(E)S SNPES-PJJ/FSU A LA CAP DE MOBILITE DES INFIRMIER(E)S DU 13 AVRIL 2010

Encore une fois, nous allons répéter dans cette déclaration les mêmes constats et les mêmes questions qui depuis dix ans au moins, vous sont posés sans qu'aucune réponse ne soit apportée :

- La question du statut
- La question du blocage de 7 ans avant le passage en classe supérieure et parallèlement du recrutement d'infirmiers en classe supérieure qui limite les perspectives d'avancement pour les agents de classe normale.
- La question de la formation d'adaptation à l'emploi qui n'existe plus.
- Depuis cette année, se pose aussi la limitation de l'accès à la formation liée à la disparition du dispositif de financement des formations individuelles.

Autre grande problématique actuelle : la réforme de l'organisation territoriale qui, malgré les projections d'emplois positives émanant de l'administration, se traduit concrètement par une dégradation des conditions de travail, voire une disparition de postes existants :

- Suppression d'un poste sur les départements où il y en avait 2 (Alpes Maritimes ; Essonne...)
- Regroupement en DT composée de 2 voire 4 départements, s'accompagnant de suppression de postes qui vont faire couvrir aux infirmiers des territoires étendus, sans prise en compte des distances et de la démographie médicale, privant des hébergements d'une présence infirmière régulière.

- Inéquité sur les structures puisqu'il est préconisé un poste infirmier par CEF, alors que des foyers se retrouvent à plus de 100 kms du seul infirmier PJJ du territoire!
 - Quid des missions et fonctions des infirmiers en CEF ?
 - Quid de l'inégalité de prise en charge sanitaire des jeunes entre territoires et entre types d'hébergement (CEF ou foyer).
- Le groupe de travail national a réfléchi au positionnement des infirmières en DT.

Il y a un an, quand nous vous avons rencontré, il était question de postes de conseillers techniques en DIR qui pourraient être ouverts à des cadres infirmiers ainsi que des postes en DT-RA. Cela n'apparaît plus : qu'en est-il et que deviendront les infirmiers qui occupent ces postes ?
- Pour conclure les infirmières continuent de désertier la PJJ. Quelle politique et quelle stratégie sont mises en place pour les maintenir et assurer l'intégration de la santé dans l'éducatif ?

POSTES CLASSIQUES							
Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			
DIR	Dpt	Structure	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
Centre	89	DTPJJ Yonne (future DTPJJ Yonne-Nièvre siège à Auxerre)	Poste non proposé car Territoire non acté				Priorité à agent redéployé
Centre	18-36	DTPJJ Cher-Indre siège à Bourges	Pas de candidat				
Centre	37-41	DTPJJ Indre et Loire-Loir et Cher siège à Tours	Pas de candidat				
Centre-Est	63-03-15-43	DTPJJ Auvergne siège à Clermont Ferrand	Pas de candidat				
Grand-Est	10	DTPJJ Aube future DTPJJ Aube-Hte Marne siège à Troyes	Marina Frionnet (Perbal)	27.50		DD Hte Marne (fermée)	Priorité agent redéployé
Grand-Est	54-55-88	DTPJJ Meurthe et Moselle-Meuse-Vosges siège à Nancy	Stéphanie Jondeau (Antonelli)	8.75		DD Meuse (fermée)	Priorité agent redéployé
Grand-Est	54-55-88	DTPJJ Meurthe et Moselle-Meuse-Vosges siège à Nancy	Pas de candidat				

Grand-Nord	59	DTPJJ Nord	Pascal Monneret				Détachement entrant
Grand-Nord	59	DTPJJ Nord	Isabelle Norkiewicz				Détachement entrant
Grand-Nord	62	CEF Liévin					Poste proposé par erreur
Grand-Nord	62	CEF Liévin	Pas de candidat				
Grand-Nord	76	DTPJJ Seine Maritime Eure siège à Rouen en résidence à Evreux	Laurence Aubry (Cousin)	8.75		DD de l'Eure (fermée)	Priorité agent redéployé
Grand-Nord	80	DTPJJ Somme	Stéphanie Lepère				Détachement entrant
Grand-Ouest	44-85	DTPJJ Loire Atlantique-Vendée siège à Nantes en résidence au CAE La Roche S/Yon	Tatiana Bouvet	4.75		DD Vendée (fermée)	Priorité agent redéployé
Grand-Ouest	49-72-53	DTPJJ Maine et Loire-Sarthe-Mayenne siège à Angers en résidence au STEMOT Le Mans	Patricia Gautun (Galbrun)	35		DD Sarthe (fermée)	Priorité agent redéployé
Ile de France-O-Mer	91	CEF Savigny S/Orge	Elisabeth Huneau				Détachement entrant
Ile de France-O-Mer	92	DTPJJ Hts de Seine	Pas de candidat				Priorité agent redéployé
Ile de France-O-Mer	93	DTPJJ Seine St Denis	Sophie Balias	38.50		UEAJ EVA St Denis (structure fermée)	Priorité agent redéployé
Sud	30	CEF Nîmes	Pas de candidat				
Sud	34	DTPJJ Hérault	Pas de candidat				
Sud	34	DTPJJ Hérault	Pas de candidat				
Sud	30-48	DTPJJ Gard-Lozère siège à Nîmes	Michèle Thein				Détachement entrant
Sud	31-09-65	DTPJJ Hte Garonne-Ariège-Htes Pyrénées siège à Toulouse	Doris Lahoz	26.50		DD Htes Pyrénées (fermée)	Priorité agent redéployé

Sud	82-46-32	DTPJJ Tarn et Garonne-Lot-Gers siège à Montauban	Pas de candidat				
Sud-Est	83	CEF Brignoles	Pas de candidat				
Sud-Est	84	EPE Montfavet futur CEF Montfavet	Mireille Torlone	26		DD Vaucluse	
Sud-Ouest	86	DTPJJ Vienne future DTPJJ Poitou Charentes siège à Poitiers	Pas de candidat				

DETACHEMENTS entrant acceptés : Voir tableau ci-dessus

INTEGRATIONS acceptées : Cécile Beukens (Delabre), Bintou Savane

La demande de mutation d'une infirmière sur un poste de formateur en PTF ayant été rejeté par l'ENPJJ par erreur sa demande sera réétudiée à la CAP d'Automne au même titre que les candidats des autres corps professionnels

COMMENTAIRES :

L'administration a donné quelques réponses à nos différentes questions :

Sur le statut :

La piste privilégiée est l'intégration au corps interministériel des infirmiers de l'état qui relève du ministère de la santé. Une première rencontre a eu lieu en Janvier, une prochaine doit se tenir début Mai entre la DPJJ et le ministère de la santé. Ce corps est en 2 grades de catégorie B, pas d'accès à la catégorie A dans l'état actuel ni de service actif pour ce corps.

Sur la territorialisation :

Ce qui est envisagé

- 1 infirmier par DT
- 2 infirmiers par DT pour les 6 plus importantes (les DT Nord, Rhône-Ain, Seine St Denis, Hte Normandie, Pas de Calais, Bouches du Rhône)
- 1 infirmier supplémentaire sur les DT qui sont aussi siège de région administrative

En fonction des dotations budgétaires et des plafonds d'emploi chaque DIR reste autonome pour mettre en œuvre ces préconisations de l'administration.

La mise en acte définitive est prévue fin 2011.

Nous resterons vigilants sur la situation des DT où 2 infirmiers sont en poste et qui ne sont ni siège de région administrative, ni parmi les 6 plus importantes.

En ce qui concerne les postes de conseillers techniques en DIR, ces postes peuvent être occupés éventuellement par des infirmiers selon leurs compétences, mais ce ne sont pas des postes de conseiller technique santé et ils seront aussi responsables d'autres dossiers, ces postes n'ouvrent pas accès à la catégorie A pour les infirmiers, des valorisations indemnitaires peuvent être envisagées.

Sur les missions :

Un groupe de travail (ou plusieurs) doit se mettre en place pour réfléchir aux missions compte tenu de la nouvelle structuration des territoires. Il s'agira aussi de définir des outils et des formations adaptées à cette évolution.

Les infirmiers en CEF ont les mêmes missions que celles définies dans la circulaire relative à la place et au rôle des infirmiers au sein de la PJJ du 18/11/2004, seul le temps consacré à l'intervention auprès du public est plus important.

Le SNPES-PJJ-FSU envisage de demander une audience à l'AC après la rencontre avec le ministère de la santé pour connaître l'état d'avancement des négociations et suivre de près les autres dossiers.

Pour nous permettre d'intervenir auprès de l'administration le plus tôt possible, n'hésitez pas à nous signaler les éléments nouveaux vous concernant dans le cadre de la restructuration en cours.